

Madame, Monsieur,

Le confinement a été décidé par l'État, et entre en vigueur ce jour. Comme annoncé, les écoles resteront ouvertes et obligatoires, ce dès lundi 2 novembre.

Il me semble important de vous préciser un certain nombre de points concernant le fonctionnement de nos accueils périscolaires.

Les accueils du matin, du midi et du soir seront ouverts, aux horaires habituels, pour les enfants habituellement inscrits sur ces temps. Pour autant, il est important, pour les familles ayant la possibilité, d'amener et de venir chercher leurs enfants aux horaires scolaires (9h le matin, 16h15 le soir et 12h le mercredi).

L'accueil du mercredi après-midi sera assuré, dans la limite des places disponibles. Comme pour les accueils du matin et du soir, nous vous remercions, dans la mesure de votre possible, d'assurer la garde de vos enfants.

Afin d'adapter les moyens humains et d'encadrer au mieux les enfants, nous vous remercions, pendant la période de confinement, de respecter un **délai de 48h** (jours ouvrés) pour informer le service éducation de l'inscription de votre enfant aux accueils du matin, du midi et du soir.

Au niveau du **protocole sanitaire**, nous allons continuer les efforts faits depuis le mois de mai. Comme actuellement le ménage sera renforcé, les enfants mangeront par classe sur le temps de cantine et resteront ensemble sur le temps de récréation. Nous respecterons le sens de circulation des écoles et l'aération des locaux sera augmentée.

Nous vous rappelons que le **port du masque est obligatoire** pour les élémentaires.

Nous vous indiquons également le passage en alerte renforcée Vigipirate.

Soyez assurés que la collectivité fait son possible pour maintenir les accueils périscolaires et encadrer dans des conditions de sécurité maximale les enfants, mais la situation sanitaire actuelle rend incertaine la présence des agents municipaux s'ils venaient à tomber malade ou être confirmés comme cas contact.

Nous vous tiendrons bien évidemment informés de l'évolution de la situation et des éventuels ajustements des horaires d'accueil des enfants avant et après l'école. La fermeture ponctuelle d'un accueil, même si elle doit demeurer exceptionnelle, est à envisager.

Les services de la Ville de L'Isle d'Abeau, en premier lieu desquels les agents municipaux des écoles, restent mobilisés à vos côtés pour traverser cette période compliquée.

Prenez soin de vous et de vos proches,

Priscilla BLOND
Adjointe déléguée à l'Éducation,
à la Famille et à la Jeunesse
Mairie de L'Isle d'Abeau